
Programme de Formation

Facturation électronique pour les TPME : tout comprendre pour être prêt

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

- **Dirigeants** de TPE artisanales concernés par la mise en place de la facturation électronique et souhaitant anticiper les obligations réglementaires.
- **Conjoint(e)s collaborateur(trice)s** impliqué(e)s dans le suivi administratif, commercial ou comptable de l'entreprise.
- **Assistant(e)s administratifs et comptables** amené(e)s à gérer l'émission, la réception ou le suivi des factures et à interagir avec l'expert-comptable.



Objectifs pédagogiques

1. **Expliquer** clairement le calendrier et le périmètre de la réforme de la facturation électronique et du e-reporting afin de permettre aux participants d'anticiper les obligations à venir.
2. **Identifier** les changements concrets dans l'émission, la réception et le suivi des factures, et comprendre leurs conséquences sur l'organisation quotidienne d'une TPE artisanale.
3. **Choisir** un outil ou une plateforme adaptée à son activité et comprendre le rôle de l'annuaire de facturation dans le bon acheminement des documents.
4. **Construire** une feuille de route simple, pragmatique et directement exploitable pour mettre en place la facturation électronique dans son entreprise.



Description

La formation présente de manière opérationnelle la réforme de la facturation électronique et du e-reporting afin de permettre aux entreprises artisanales de comprendre le calendrier, le périmètre, les impacts concrets et les outils à mobiliser pour se mettre en conformité.

Le programme débute par un rappel du **contexte de la réforme** et **de ses dates clés**.

Sont abordés les **objectifs poursuivis par l'État** et les **enjeux pour les entreprises** : la lutte contre la fraude, l'automatisation des processus et la simplification administrative.

Les notions essentielles sont clarifiées : **facture électronique, e-invoicing, e-reporting**, ainsi que la différence entre **formats structurés et simple PDF**.

Le **calendrier spécifique aux TPE** est présenté, avec la logique d'entrée progressive dans l'obligation de réception puis d'émission.

Le périmètre d'application est détaillé, en particulier pour les opérations B2B domestiques, avec un



éclairage sur les cas particuliers tels que la franchise, les autoentrepreneurs, l'export et le B2C.

La formation explique ensuite **ce qui change concrètement pour les TPE artisanales**.

Les participants comparent les pratiques **avant et après** la réforme, notamment l'envoi des factures par mail ou via une plateforme, les mentions et données à transmettre, ainsi que les impacts sur **les devis, acomptes, situations de travaux et fins de chantier**.

Une attention particulière est portée au **suivi des règlements, aux relances et aux échanges avec l'expert-comptable**.

Les points de vigilance propres aux activités artisanales sont également étudiés : **gestion des chantiers, multiplicité des clients, sous-traitance et relations avec les donneurs d'ordre**.

Un atelier immersif invite les stagiaires à se projeter dans « *une journée dans la vie d'un artisan avec la facture électronique* ».

Un troisième temps est consacré **aux outils et plateformes**.

Les acteurs de l'écosystème sont présentés : **Portail Public de Facturation (PPF), plateformes agréées et logiciels dédiés aux TPE**.

Les critères de choix sont analysés selon la conformité, la simplicité d'usage, le coût, la mobilité et l'intégration comptable.

Des cas pratiques illustrent les situations d'un artisan déjà équipé d'un logiciel ou d'un artisan fonctionnant encore au tableur ou au papier.

Une démonstration commentée (sur un outil type) permet de voir **la création d'un client, l'émission d'une facture et le suivi de son statut**.

L'utilisation de l'outil pourra être précisé avant le début de la formation.

La dernière séquence traite de **l'annuaire de la facturation électronique**.

Le rôle de cet annuaire dans l'acheminement des factures vers le bon destinataire est expliqué avec les informations qui y figurent : **SIREN, SIRET, plateforme et canaux de réception**.

Les participants apprennent à vérifier leur **référencement**, à **rechercher un client** professionnel et à mettre en place une **check-list des démarches** à effectuer avec leur expert-comptable ou leur éditeur.



Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis techniques avancés.

Il est toutefois recommandé d'avoir une **connaissance de base du fonctionnement administratif et comptable** de son entreprise, ainsi qu'une pratique courante de la facturation actuelle.



Modalités pédagogiques

C'est une formation courte d'une journée alternant apports théoriques, explications opérationnelles et mise en situation adaptées au public des TPE artisanales.

L'approche est très concrète car elle est centrée sur des cas pratiques, des exemples métier et des comparaisons avant / après pour faciliter l'appropriation des changements.

Les échanges seront guidés autour des situations réelles des participants afin d'identifier les points de vigilance et les bonnes pratiques de mise en conformité.



Moyens et supports pédagogiques

- Présentation structurée du contenu de formation : calendrier, le périmètre de la réforme et l'organisation des flux de facturation.
- Démonstration d'un outil de facturation avec exemples de création de client, d'émission de facture et de suivi du statut.
- Cas pratiques, check-lists et repères opérationnels pour accompagner le participant dans ses démarches avec son expert-comptable ou son éditeur.



Modalités d'évaluation et de suivi

L'évaluation se fait principalement par l'analyse des cas pratiques et des mises en situation réalisées pendant la formation.

La capacité du participant à identifier les impacts de la réforme, à sélectionner une solution adaptée et à formaliser une feuille de route constitue le principal résultat attendu.



Informations sur l'admission

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 48 heures avant le début de la formation.